

# De l'idée à LEADER

- 1 Rencontre de l'animateur LEADER  
(Regard de l'éligibilité)
- 2 Constitution du dossier de demande  
(Respect des critères)
- 3 Accusé de réception de la demande  
et instruction
- 4 Passage en Comité Technique
- 5 Passage en Comité de Programmation
- 6 Convention
- 7 Réalisation du projet
- 8 Paiement de la subvention

Soutenir et générer  
l'activité économique  
de proximité en s'appuyant  
sur les richesses locales  
du Cambrésis

Le territoire d'action :  
Le Cambrésis  
(sauf Cambrai)

115 communes  
131 436 habitants

Projets au service  
des habitants



## L'équipe technique LEADER est à votre disposition

Mélanie LEGUAY – Chargée d'animation LEADER  
m.leguay@paysducambresis.fr – Tél. 03 27 72 92 65

Dorothee BIN – Gestionnaire LEADER  
d.bin@paysducambresis.fr – Tél. 03 27 72 92 62

Retrouver les informations sur  
[www.paysducambresis.fr](http://www.paysducambresis.fr)



Fonds Européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

Concrétisez votre projet...

... grâce à l'aide financière  
européenne LEADER.



économie



tourisme

développement  
durable

LEADER 2014 /2020  
Pays du Cambrésis



## 7 questions / réponses pour comprendre LEADER

### 1. C'est quoi ?

Un dispositif européen qui soutient le développement des territoires ruraux en favorisant une dynamique de projets innovants.

### 2. Comment ?

Par des initiatives locales qui bénéficient aux habitants du territoire (hors Cambrai).

### 3. Pour qui ?

Des acteurs publics (communes, EPCI...) et privés (entreprises, associations...) implantés sur l'arrondissement de Cambrai.

### 4. Pour quels projets ?

Les projets qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire, présentée ci-contre, ayant un coût minimum de 7 000 € HT (privé) et 10 000 € HT (public), bénéficiant d'un co-financement public et après avoir établi un courrier de demande auprès de l'équipe LEADER.

### 5. Combien ?

De 3 000 € à 50 000 € de subvention par projet.  
1 € de subvention publique = 2.3 € de LEADER  
Dans la limite de l'enveloppe de 1 280 000 €

### 6. Quand ?

De 2014 à 2020

### 7. Qui décide ?

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL), instance locale composée d'acteurs publics (élus) et privés (entreprises, associations, conseil de développement).

# 3 axes d'intervention

## 1 - Économie de proximité

## 2 - Tourisme local

## 3 - Circuits courts, Réduction des déchets

L'équipe LEADER  
vous accompagne gratuitement.  
Contactez-la au plus vite.

- Moderniser les entreprises locales
- Promouvoir les services économiques

Exemples

- Rénovation d'un local commercial
- Acquisition d'un fourgon ambulant
- Achat d'outils de production
- Conception et pose de signalétique
- Show-room
- Maison des entrepreneurs

- Soutenir le développement touristique
- Renforcer l'accueil numérique
- Améliorer la visibilité des lieux touristiques

Exemples

- Aménagement d'hébergement touristique
- Aménagement d'aires de camping-car
- Création d'application mobile touristique
- Étude de schéma d'accueil
- Conception et pose de signalétique
- Sensibilisation au patrimoine

- Soutenir la commercialisation de produits locaux
- Développer la revalorisation et le réemploi
- Favoriser le recyclage des déchets

Exemples

- Étude / travaux d'un point de vente collectif
- Acquisition d'équipement de collecte
- Mise en place d'ateliers de réparation (Repair café)
- Conception et pose de signalétique
- Création d'un livret sur la réduction des déchets
- Organisation d'une manifestation sur la valorisation...